

REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY

CABINET DU PRESIDENT

**RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NIAMEY**

DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019



FEVRIER 2019

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires au Niger et promouvoir une bonne sécurisation des investissements, la Gouvernement de la République du Niger s'est inscrit dans un processus, d'une part, de mise aux normes des dispositions législatives et règlementaires afin de les rendre confortables et attrayantes et d'autre part, assainir et rendre performant le dispositif institutionnel

C'est dans cette optique qu'une loi a été adoptée le 30 avril 2015 pour formaliser le cadre institutionnel des tribunaux de commerce en République du Niger ;

Le tribunal de commerce de Niamey a été installé le 14 avril 2016.

Le ressort du tribunal de commerce de Niamey est la région de Niamey ;

Présentement le tribunal de commerce de Niamey compte cinq (5) juges professionnels et 10 juges consulaires.

Les objectifs poursuivis par la mise en place des juridictions commerciales spécialisées sont :

- L'efficacité, et la célérité dans le traitement des litiges à caractère commercial ;
- Promotion de la transparence du traitement des litiges par la publication systématique en ligne des décisions rendues sur le site du tribunal de commerce ;
- Parvenir à terme à une dématérialisation des procédures.

La loi sur les tribunaux de commerce, tout comme les standards du Doing Business, prévoit la publication des rapports des statistiques en ligne afin notamment de mesurer l'efficacité du tribunal.

Pour les présentes statistiques, les indicateurs retenus sont

- L'état numérique des dossiers enrôlés au tribunal de commerce de son installation le 14 avril 2016 au 31 décembre 2019 ;
- La mesure de la performance sur les décisions rendues ;
- Le temps moyen du déroulement des procédures ;
- Le coût moyen des procédures.
- Présentation du rôle général des affaires par année ou période (étant entendu que toute l'année 2016 n'est pas couverte) avec le temps de traitement de chaque affaire.

Il est à noter que pour ce qui est l'année 2020, une situation jusqu'au 31 janvier est présentée sous la même forme mais de manière séparée.

Pour une bonne compréhension de la performance du tribunal de commerce de Niamey reparti sur les années 2016 à 2019, il est opportun de présenter au préalable l'état numérique des dossiers enrôlés pendant cette période.

Ce tableau nous renseigne sur le nombre de dossiers enregistrés d'avril 2016 date d'installation du tribunal de commerce au 31 décembre 2019.

Etat numérique des dossiers enrôlés du 14 avril 2016 au 31 décembre 2019

ANNEE \ MOIS	2016	2017	2018	2019	
Janvier		23	41	33	
Février		25	35	45	
Mars		22	30	40	
Avril	13	19	35	34	
Mai	44	23	33	24	
Juin	48	22	32	21	
Juillet	35	21	41	45	
Aout	23	27	34	31	
Septembre	14	23	34	30	
Octobre	21	31	26	50	
Novembre	24	35	36	43	
Décembre	23	30	28	42	
TOTAL	245	301	405	438	1389

La mesure de la performance par rapport aux décisions rendues

Le tableau ci-après prend en compte l'ensemble des dossiers traités au cours de la période ainsi que les différends reports entre les années.

Le calcul de la performance a consisté à faire le rapport entre le total des dossiers reporté et les dossiers enrôlés au cours de l'année et le nombre de décisions rendus au cours de la même année.

Ainsi à l'exception de de l'année 2016 où le tribunal n'a commencé ses activités que le 14 avril 2016, toutes les autres années sont concernées.

Année \ Activité	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre report	00	34	34	34	66
Nombre dossiers enrôlés	245	301	405	438	En cours
Total dossiers gérés	245	335	439	472	En cours
Reliquat de l'année	34	34	34	66	En cours
Dossiers radiés	53	37	108	103	En cours
Renvoyés au rôle général	16	10	01	00	En cours
Nombre dossiers	176	254	296	303	En cours

retenus et jugés					
Ratio de traitement	71,83%	75,82%	67,42%	64,19%	En cours

Il est à noter que les dossiers de 2019 reportés sur la nouvelle année 2020 ne sont constitués que de dossiers de 2019 essentiellement des mois de novembre et décembre.

A la publication du présent rapport, la plus part de ces dossiers sont définitivement jugés, rédigés et signés.